



Projet éolien de Lucenay-lès-Aix

Lettre d'information n°1 - Juin 2023

Chères Lucenayaises, chers Lucenayais,

Les dernières semaines ont marqué le lancement des études du projet éolien de Lucenay-lès-Aix avec la pose du mât de mesure. Pendant les années à venir, le projet passera à travers de nombreuses étapes avant de voir le jour.

En porte-à-porte, lors du forum participatif n°1 et durant la visite du mât de mesure, les échanges ont été riches et constructifs : nous souhaitons vous remercier pour votre accueil et l'intérêt porté à la démarche !

C'est en effet grâce à votre participation, vos questions, vos idées, vos suggestions, que nous parviendrons à bâtir ensemble le meilleur projet possible pour votre commune.

Pour l'heure, revenons dans cette lettre sur les informations partagées lors des derniers événements : quels sont les chiffres clés du projet ? Quelles sont les différentes études qui démarrent ? A quoi sert le mât de mesure ? Retrouvez également les premières réponses aux questions les plus fréquemment collectées !

Par-delà cette synthèse des dernières informations, nous vous rappelons qu'un site internet est également disponible pour de plus amples découvertes : www.projet-eolien-lucenay-les-aix.fr !

Dans l'attente de notre prochain rendez-vous ensemble, nous vous souhaitons une agréable lecture de cette lettre.

A bientôt,
Camille Dognin et Cyril Darnis



Camille Dognin
Responsable de projets
GEG Énergies
Nouvelles & Renouvelables



Cyril Darnis
Directeur technique
Soleil Du Midi Développement



Les prochaines étapes de la concertation

À l'automne pour un premier atelier de co-construction

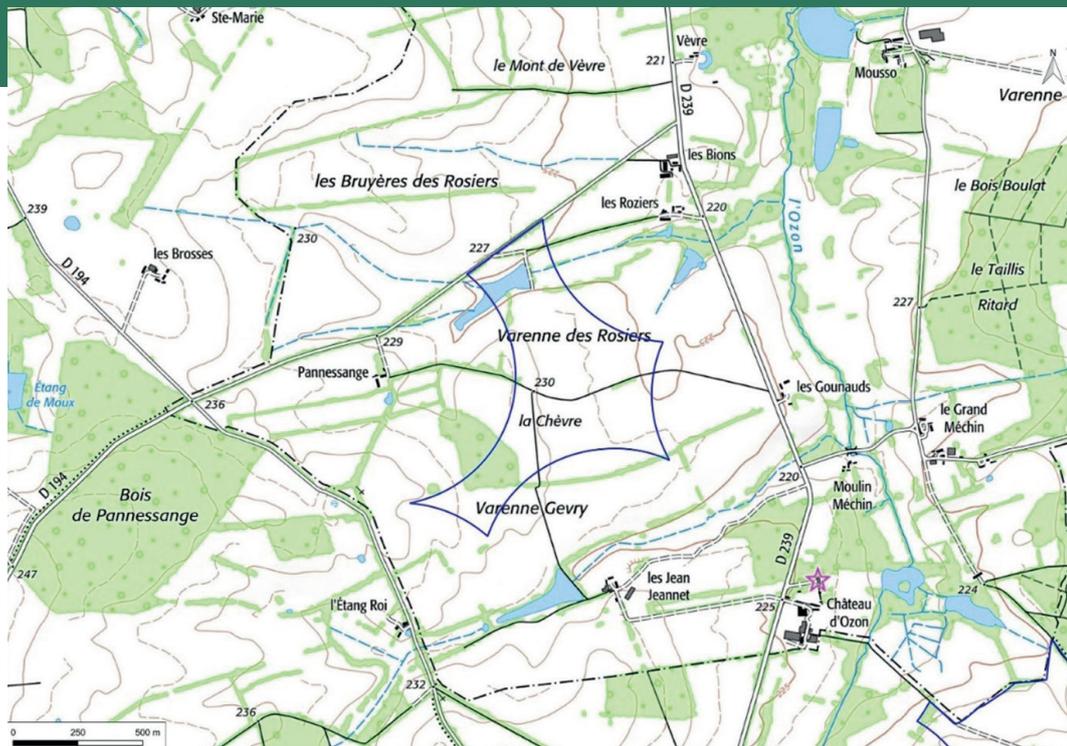
Au printemps 2024 pour les premiers retours sur les études

Restez au courant des prochaines rencontres et informations sur le site internet du projet !

www.projet-eolien-lucenay-les-aix.fr



Les informations sur le projet



Voici la zone déterminée pour les études environnementales et techniques. Les éoliennes seront implantées uniquement sur les parcelles pour lesquelles nous avons un accord foncier entre propriétaire et porteur de projet.



3 à 5
éoliennes



200 mètres
maximum de hauteur
en bout de pale



Environ 4 MW
de puissance
par éolienne



30 à 50 millions de
kWh*, soit 25 à 40%
de la CC Sud-Nivernais**



500 mètres
minimum des habitations

Le calendrier du projet

2018



Première prise
de contact avec les élus

2020



Reprise de contact
avec les élus

Printemps 2023



Installation d'un mât de
mesure et lancement de
l'étude écologique

Automne 2022



Sélection des bureaux d'études
pour l'étude d'impact

Mars/Avril 2022



Etude des perceptions du
territoire par le cabinet Mazars
(aujourd'hui Demopolis Concertation)

Été 2023



Lancement des études
acoustique et du paysage

Automne 2024



Dépôt du dossier
à la préfecture

Le mât de mesure et les études

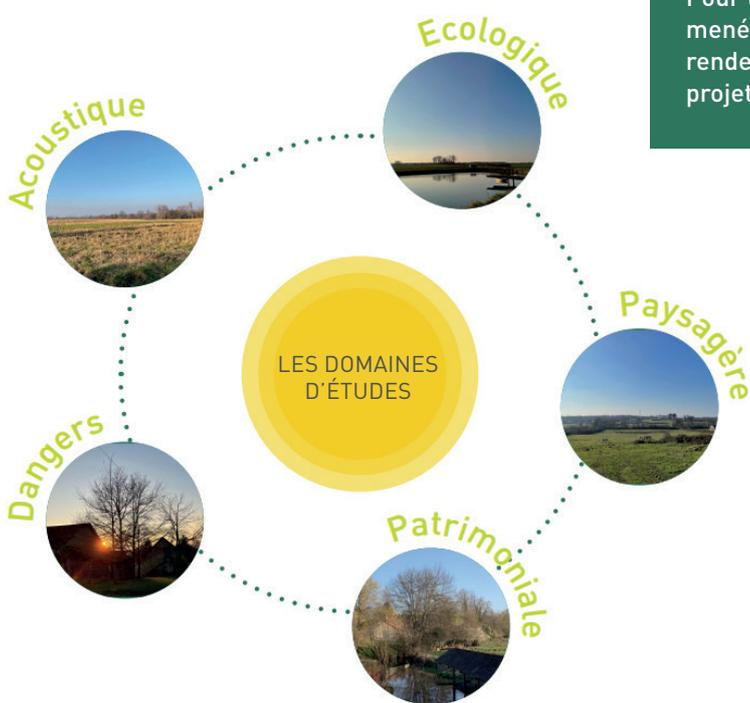
Le 26 avril dernier, une quarantaine de riverains concernés géographiquement par le projet se sont retrouvées pour visiter le site du mât de mesure installé à Lucenay-lès-Aix quelques semaines plus tôt.

Cette visite a permis à chacun de découvrir les instruments qui y sont apposés et leur utilité pour les études menées avant de déterminer la faisabilité du projet.

Les études menées sont confiées à des bureaux d'études experts et indépendants.

Elles se déroulent en deux temps :

- Les états initiaux c'est-à-dire l'établissement d'une sorte de « photographie » de la zone par la connaissance précise de ses caractéristiques.
- Les études d'impacts qui visent à apprécier les conséquences potentielles du projet afin d'éviter, réduire ou compenser ces derniers.



Pour tout savoir sur les études menées grâce au mât de mesure, rendez-vous sur le site internet du projet !



VISITE DU MÂT DE MESURE
À LUCENAY-LÈS-AIX LE 26 AVRIL 2023.

Le Vrai ou Faux de l'éolien !

C'EST RELATIF !

LES ÉOLIENNES PRODUISENT PEU D'ÉNERGIE ET NE SONT PAS RENTABLES

Aujourd'hui, une éolienne a une puissance d'environ 4MW et produit 10 000 Megawatt-heure (MWh) par an soit la consommation de plus de 2000 foyers !

En 2022, les 8 000 éoliennes françaises ont produit l'équivalent de la consommation électrique de près de 8 millions de foyers (consommation résidentielle). Cette même année, la production d'énergie éolienne représentait 8,3% de la consommation nationale, ce qui est loin d'être négligeable.

Pour ce qui est de la rentabilité, en mai 2022, le coût d'un MWh d'énergie éolienne est voisin de 60€. A titre de comparaison, le coût d'un MWh nucléaire, produit par les futurs réacteurs EPR, est estimé entre 105 à 120 €/MWh.

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a estimé que les énergies renouvelables rapporteront au budget de l'État, sur les années 2022 et 2023, une recette de 30,9 milliards d'euros dont 21,7 milliards pour le seul éolien terrestre. Ces recettes liées aux énergies renouvelables permettaient de financer, au moins en partie, le bouclier tarifaire énergétique mis en place par l'Etat.



Restez connectés !

Pour ne rien rater des dernières actualités du projet et dialoguer avec le développeur

www.projet-eolien-lucenay-les-aix.fr

Contact

Camille Barrot

Demopolis Concertation

camille.barrot@demopolis-concertation.fr



FAUX

L'ÉOLIEN ÇA FAIT PERDRE DE LA VALEUR AUX BIENS IMMOBILIERS ET IMPACTE LE TOURISME

Plusieurs études nationales ou internationales ont été réalisées sur ce sujet. Dans le cadre de ces analyses, l'impact de l'éolien a été relevé comme nul sur le volume des transactions et assez difficilement observable sur la valeur de l'immobilier, celle-ci étant dépendante de nombreux paramètres. Une étude réalisée en mai 2022 sur l'impact des éoliennes sur l'immobilier* a montré que dans 90% des cas, cet impact est nul.

*ADEME - Eoliennes et immobilier - Analyse de l'évolution du prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens - 2022

FAUX

LES ANIMAUX NE SONT PAS PRIS EN COMPTE LORS DE LA CONSTRUCTION DES ÉOLIENNES

L'étude écologique permet d'étudier, sur un cycle biologique complet minimum, les impacts potentiels d'un parc éolien sur la faune et la flore environnantes. Son objectif est d'étudier la zone d'implantation et d'en connaître les potentielles sensibilités environnementales. Cette appréciation est réalisée par un bureau d'étude indépendant et spécialisé. Le mât de mesure participera à analyser les activités des chauves-souris et de nombreux experts viendront également identifier et étudier les oiseaux, les batraciens, les mammifères, les insectes, etc. À la fin du processus, le bureau d'études émet alors des préconisations dans le but d'Éviter, Réduire ou Compenser les potentiels impacts (mesures ERC) du projet éolien.

